

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



MAIRIE DE SAINT-HILAIRE

NOTE DE PRÉSENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année passée, contrairement au budget qui formalise les prévisions pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2022.

Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi NOTRe le législateur prévoit des évolutions destinées à renforcer, la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens.

L'article 30 de la loi NOTRe dispose que les communes doivent joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique des informations financières des réalisations budgétaires de l'exercice, engagements pluriannuels pris par la collectivité, gestion de la dette, structure et évolution de dépenses et recettes.

Les Réalisations budgétaires 2022 sont les suivantes :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 :	126 537.69 euros
Excédent d'investissement de l'exercice 2022 :	181 226.81 euros
Avec les reports	
• Dépenses :	764 805.02 euros
• Recettes :	1 072 569.52 euros
Excédent sur l'exercice :	307 764.50 euros
Restes à réaliser	83 133 euros
Excédent Final	224 631.50 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les Dépenses de fonctionnement : 629 896.74 euros

- Les Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 011 - Le montant des charges à caractère général passe d'un montant de 152 090.68 en 2021 à**202 276.15** en 2022.

Le chapitre englobe l'entretien des bâtiments, les consommations fluides, assurances... les achats de matières premières et de fournitures diverses, les prestations diverses abonnements etc.

Chapitre 012 - Les charges de Personnel passent d'un montant de 211 682.83 en 2021 à**238 994.36** en 2022.

Augmentation du point d'indice et recrutement CUI au 1er mars 2022.

Chapitre 014 - L'Attribution de compensation du Muretain- Agglo passe d'un montant de 85 645 euros en 2021 à**83 932** euros en 2022.

Pour Saint-Hilaire le transfert des compétences, service à table (restaurant scolaire), et l'entretien ménager, donne lieu à de nouvelles charges de fonctionnement pour les communes : les fluides, les assurances, l'entretien des locaux ...

Quant aux salaires du personnel concerné par ce transfert ils sont à la charge des communes par l'intermédiaire de l'AC . Ce chapitre est relativement stable en 2022.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante ; Le chapitre regroupe les participations aux syndicats intercommunaux, contribution service incendie (SDIS) indemnités des élus, participation au CCAS et les subventions aux associations EVS, Coopérative scolaire etc.

Ce chapitre passe de 78 030.89 euros en 2021 à**76 627.14** en 2022.

Chapitre 66 - Charges financières

Les charges financières, à savoir les intérêts des emprunts en cours passent de 17 495.93 euros à**12 411.31** en 2022.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Il s'agit de titres annulés (sur exercices antérieurs) pour cause de doublon**7296,40** euros

- Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Elles sont pour l'année 2022 de**8 359.38** euros.

Il est à noter que les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement n'engendrent aucun décaissement. Il s'agit d'écritures comptables de section à section ayant leur contrepartie en recette d'ordre à la section d'investissement.

[Les amortissements annuels sont récurrents : Amortissement PVR renforcements réseaux Electrique - Amortissement Fonds de concours suite à réfection voie communale - Amortissement frais d'études...]

Les recettes de la section de fonctionnement : 756 434.43 euros

La section de fonctionnement dégage un excédent sur l'exercice de**126 537.69** euros
(supérieur à celui de 2021 qui était de 81 742.20 euros)

Chapitre 013 -

Article 6419 Remboursement sur rémunération du personnel

L'assurance statutaire des agents communaux prend en charge le remboursement d'une partie des salaires du personnel en arrêt maladie. Pour 2022 :**3 670.66** euros

Article 6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance :**400** euros

Chapitre 70 - Produit des services.

Le montant passe de 13 076.20 euros à**18 094.59** euros

Ce chapitre regroupe les ventes de concessions dans les cimetières les droits de place acquittés régulièrement par des commerçants ambulants.

Le chapitre compte également, le remboursement des mises à disposition du personnel et du matériel voirie auprès du Muretain- Agglo. Ce remboursement vient en diminution de l'AC (Allocation de compensation versée par la commune au Muretain Agglo) chapitre 014 section de fonctionnement.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre passe d'un montant de 457 125 euros à**528 055** euros
L'augmentation constante des taxes foncières est due aux nombreuses constructions. (439 888 euros en 2020)

Les contributions directes passent de 430 452 euros (comprenant 660 euros de taxes supplémentaires) à 488 980 euros dont 3910 de taxes supplémentaires,

3 686 euros de DSC.

La taxe sur les Pylônes passe de 23 409 euros en 2021 à 24 021 euros stabilité du reversement par le prestataire d'Electricité, qui verse une participation financière à la commune afin de compenser l'occupation du domaine public.

La taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles que l'on trouve dans autres taxes diverses est de 11 368 euros.

Chapitre 74 - Les dotations et participations passent de 159 925.38 euros en 2021 à

.....**188 908.19** euros
Elles sont constituées des recettes suivantes :

- Dotation forfaitaire (DGF) passe de 79 803 euros en 2021 à 86 115 euros.
La hausse vient de l'accroissement de la population communale bien que le décompte se fasse à partir du recensement de la population de 2017 par lissage.
(Le recensement 2023 va permettre une hausse significative de la DGF pour l'année suivante)
- La dotation de solidarité rurale versée par l'état pour aider les petites communes rurales passe de 18 184 en 2021 à 19 593 en 2022.
- La dotation nationale dite de péréquation passe de 6 383 euros en 2021 à 7 660 en 2022.
- Autres au 74718 correspond ici au remboursement des honoraires d'un avocat par l'assurance ainsi qu'une participation/frais des élections législatives et présidentielles.
- La compensation perte additionnelle des droits de mutation. Il est à noter une forte augmentation de la taxe droite de mutations 52 601.66 euros en 2021, pour 2022 elle est de 69 911.77 euros.
Cette taxe reversée aux communes n'est pas propre à la commune de Saint-Hilaire.
Le calcul est fait au niveau départemental au niveau des taxes foncières.
- La compensation exonération taxe foncière correspond à 3 800 euros.
Elle correspond aux exonérations accordées à certains contribuables de condition modeste.

Chapitre 75 – Produits de gestion courantes (notamment régie)

Les réservations de la salle polyvalente ont rapporté pour cette année**8 615.45** euros pour 22 locations (22 week-ends par des particuliers).

Chapitre 77 - Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) de 3973 euros et remboursements divers au profit de la commune 4 417.54 euros, correspond aux sinistres remboursés par la compagnie d'assurance, bris de glace, sinistre terrain de sport mais également l'aide pour le défibrillateur.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 134 908.28 euros

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- ➔ Opération N° 12 : Marbrerie cimetière communal à hauteur de**17 099 euros**
- ➔ Opération N°14 : Construction nouveau bâtiment technique à hauteur de**11 866.80 euros** pour les frais d'études et le terrassement...,RAR de 33 133 euros
- ➔ Opération N° 15 : Solde/Travaux en janvier 2022 rénovation énergétique (en 2021 un acompte de 10 341,79 euros a été versé)**24 130.82 euros**
- ➔ Opération N°16 : Création aire de jeux d'enfants pour une somme de**17 148 euros.**
- ➔ Opération N°17 : Agrandissement/extension groupe scolaire pour**21 022.20 euros** en 2022(études et relevés géo),RAR de 50 000 euros pour Addenda acomptes.
- ➔ Opération 19 : Voirie,**8000 euros** pour abattage d'arbre Voie Romaine avec la piste cyclable,
- ➔ Opération 20 : Construction de la Salle Polyvalente
Quelques factures restent en instance de paiement en attendant la levée de toutes les réserves,**587,81 euros** en Ingénierie ISAO et Société SACET en 2022.

Chapitre 16 - Emprunts33 653.65 euros

Il est à noter que le capital des emprunts communaux se paye en section d'investissement alors que les intérêts des emprunts se payent en section de fonctionnement (compte 66 111).

Chapitre 26 – Participation par actions à Agence France Locale de1 400 euros

Les Recettes d'investissement : 316 135,09 euros

- **Les recettes réelles**

Chapitre 13 - Subventions d'investissement50 921,42 euros

Construction salle polyvalente Région subvention versée en 2021 de 70 000 euros, solde versé de 30 000 euros en 2022.

Travaux rénovation subvention Région de 8 440 euros(total 38 440 euros).

Rénovation énergétique de la mairie subvention départementale de 11 257.42 euros.

Fond de concours Académie de Toulouse de 1 224 euros pour les capteurs CO2.

Chapitre 16 - Prêt à taux zéro auprès du Conseil Départemental de4 442 euros

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves252 411,79 euros

FCTVA : 89 798.71 euros récupération de la T.V.A.

Montant Taxe d'Aménagement, cette taxe s'applique à toute construction nouvelle, elle passe de 99 972.10 euros en 2021 à 162 613.08 euros en 2022.

- Les recettes d'ordre

Elles sont pour l'année 2022 de8 359.38 euros

Il s'agit d'écritures comptables de section à section (contrepartie en dépenses d'ordre à la section de fonctionnement).

RESULTATS Global de CLÔTURE ANNÉE 2022

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	629 896,74	G	756 434,43
	Section d'investissement	B	134 908,28	H	316 135,09
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	569 381,73 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	473 782,98 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	764 805,02	= G+H+I+J	2 115 734,23
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	83 133,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	83 133,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	629 896,74	= G+H+K	1 325 816,16
	Section d'investissement	= B+D+F	218 041,28	= H+J+L	789 918,07
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	847 938,02	= G+H+I+J+K+L	2 115 734,23

